



« Sauveteur Secouriste du travail »

Formation Qualifiante

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public visé: Tout public.

Durée: 2 jours soit 14 heures pour un groupe de 4 à 10 personnes maximum.

Délivré : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. A maintenir tous les 2 ans.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une mise à jour plus fréquente.

Pré-requis: pas de pré-requis.

Objectifs de la formation :

Être acteur de la prévention dans l'entreprise et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.

Objectifs pédagogiques :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION :

Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise,
Protéger de façon adaptée,
Examiner la victime,
Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptée au plus près de la victime,
Secourir la victime de manière appropriée.

Domaine de compétences 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail,
Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Vidéo projection,
Ordinateur portable, Plan d'intervention SST magnétique, Mallette de maquillage pour simulation, films simulation accident, Mannequins, Support de cours, référentiel INRS,.
Alternance de différentes méthodes:
Expositive, démonstrative, participative, active
Phase d'apprentissage des gestes par des mises en situation collective

Intervenant

Formateur professionnel, certifié par l'INRS

SUIVI ET EVALUATION DES SST

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Evaluations formatives tout au long de la formation par des mises en situation
- Evaluation certificative lors de cas concrets: prise en charge d'une victime lors d'une simulation d'une situation d'accident de travail, connaissance des principes de prévention (Grille de certification des compétences de l'INRS)
- Feuille d'émargement, attestation, certificat de réalisation, certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (après évaluation).





« Sauveteur Secouriste du travail »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Contexte réglementaire :

L'employeur a l'obligation (article R.4224-16 du Code du travail) d'organiser dans son établissement les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, l'INRS recommande la formation de SST qui a pour vocation de s'insérer dans la démarche plus globale de prévention des risques professionnels qui doit être mise en œuvre en entreprise (Article L.4121-1 du code du travail).

Le Sauveteur Secouriste du Travail reçoit une formation pour appliquer les premiers secours en cas d'accident ou de malaise, en attendant l'arrivée des secours spécialisés comme les Sapeurs-Pompiers ou le SAMU.

Plus conscients des conséquences de l'accident, il est ainsi plus motivé à adopter un comportement préventif et donc à faire progresser la prévention dans son entreprise.

Modalités de validation des acquis :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives.

Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Nous vous informons que vous pouvez être pris en photo par votre formateur pendant la session. Conformément aux règles relatives au droit à l'image, elle ne sera pas diffusée et servira exclusivement à l'édition de votre carte.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Accessibilité aux personnes handicapées reconnue apte médicalement.

Conditions d'accueil conforme aux normes d'accessibilité des publics en situation de handicap.

Conditions tarifaires :

A partir de 150€ HT par jour pour les formations en INTER et à partir de 690€ par jour en INTRA.

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme

Modalités d'accès :

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

Délais d'accès :

En INTRA : 16 jours pour les formations PRAP et SST.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

Équipement de protection individuelle à apporter : Se référer à la convocation de formation.

Intervenants :

Formateur avec un Certificat de formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail en cours de validité.

COMPETENCES ET DEBOUCHES

Compétences Visées / Attestées

- Prévenir les risques, protéger en cas d'accident, examiner, alerter, secourir et informer.

Certifications

Délivrance d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail si le candidat est reconnu apte par le formateur (valable 2 ans). Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) du Ministère de l'Intérieur.

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21-- actualisé le 15/12/22- actualisé le 12/12/24 - actualisé le 01/04/26

